

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 006-6073/19/BM

■ **Approbation de l'accord de subvention (Grant agreement) avec l'INEA et 22 autres partenaires dans le cadre du projet européen InDiD pour développer et expérimenter des solutions innovantes en matière de systèmes de transports intelligents coopératifs (C-ITS).**

MET 19/11568/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Agence exécutive « Innovation et réseaux » (Innovation and Networks Executive Agency INEA) gère les programmes de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'énergie et des télécommunications. La Commission européenne poursuit plusieurs objectifs dont la suppression des véhicules à carburant traditionnel dans les villes, l'augmentation de la part du transport de marchandises sur longue distance par rail ou par voie d'eau, et des trajets sur des distances moyennes par le rail, etc...

Dans ce contexte, le Ministère des Transports a lancé un projet, baptisé « InDiD », se situant dans le prolongement du projet SCOOP. Ce dernier rassemblant de nombreux partenaires publics et privés autour de l'Etat, des collectivités locales, des gestionnaires routiers, les constructeurs automobiles, des universités et des centres de recherche était un projet de déploiement pilote de systèmes de transport intelligents coopératifs.

Le projet InDiD regroupe sur le territorial national vingt-quatre acteurs publics et privés, pour un budget de plus de 21 millions d'euros. Il a pour ambition d'expérimenter des technologies de communication entre véhicules et entre véhicules et infrastructures (routières et urbaines) en vue d'améliorer la sécurité routière, de développer l'information des usagers et de créer les conditions d'autonomisation croissante des véhicules.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

A l'instar du projet SCOOP, l'objectif du partenariat consiste à s'intégrer dans un consortium d'acteurs publics et privés français, sous l'égide du ministère des transports, qui sollicite les financements de l'INEA afin de mener à bien ces expérimentations en milieu interurbain mais aussi urbain.

Dans cette perspective, plusieurs pilotes ont été identifiés en France, dont la Métropole Aix-Marseille Provence pour la zone Méditerranée. La Métropole accepte de faire partie des sites d'expérimentation et d'apporter sa contribution à l'implantation des unités fixes situées en bordure des voies circulées et à les interconnecter avec ses systèmes de gestion du trafic. Le projet est axé sur l'expérimentation en milieu urbain à forte densité. Il associe différents partenaires (Métropole Aix Marseille Provence, DIR Méditerranée, CEREMA, ESCOTA).

Les actions se dérouleront dans l'aire métropolitaine marseillaise sur les voiries de compétence étatique et métropolitaine. Les intersections reliées au réseau autoroutier feront l'objet d'une attention particulière, notamment celle située à proximité de l'agglomération d'Aix-en-Provence.

Le périmètre comprend un réseau d'autoroutes urbaines de 100 km, dont 7 km de tunnels, et permet de transporter un million de personnes par jour. Le trafic sur les principaux segments de ce réseau atteint 140 000 véhicules / jour. L'importance de cette infrastructure pour l'économie de la région métropolitaine a conduit à la mise en place d'un système avancé de gestion du trafic. La vitesse et le débit sont mesurés sur 120 emplacements. 100 caméras permettent aux opérateurs du centre de contrôle d'examiner visuellement la situation des sections de route les plus sensibles.

Les infrastructures sont équipées de nombreux types de capteurs (tels que des feux de signalisation) avec détection automatique des incidents pour alerter le centre de contrôle de la circulation et gérer les encombrements et les événements.

Le but est de mettre à niveau le système d'information existant vers les capacités C-ITS.

L'INEA s'est fixé pour objectif de signer l'ensemble des Grant agreements des nouveaux projets retenus lors du congrès ITS de Eindhoven en juin.

La Présidente, par le biais d'une lettre d'intention adressée à l'INEA le mois dernier, a d'ores et déjà donné son accord pour engager la Métropole Aix-Marseille-Provence dans ce projet, sous réserve du vote du Conseil métropolitain.

L'ensemble des partenaires s'engage dans le cadre du présent accord à mobiliser un certain nombre de moyens humains et financiers pour mener à bien l'expérimentation.

L'estimation prévisionnelle des dépenses pour la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 400.000 euros HT, subventionnées à 50% par l'INEA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 007-5083/18/CM du 13/12/2018, qui autorise la Métropole à participer à des projets issus du programme européen MIE (Mécanisme d'interconnexion en Europe)
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a la volonté de développer et expérimenter des solutions innovantes en matière de systèmes de transports intelligents coopératifs (C-ITS)

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat et de subvention du projet InDID ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents, avec les 23 partenaires engagés :

1. Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES)
2. Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes (ASFA)
3. Département de l'Isère (Ddl)
4. Institut Polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP)
5. Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
6. EURECOM (EURECOM)
7. Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR)
8. Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
9. Institut Mines - Télécom (IMT)
10. Université Clermont Auvergne (UCA)
11. Université de Reims Champagne Ardenne (URCA)
12. Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF)
13. IEED VEDECOM (VEDECOM)
14. Green Communications (GC)
15. KEYNECTIS (KEYNECTIS)
16. Transdev Group (TDG)
17. Valeo Comfort and Driving Assistance (Valeo CDA)
18. TomTom Global Content B.V. (TTGC)
19. Ville de Paris (VdP)
20. ATC France (ATC France)
21. GIE RE PSA RENAULT (GIE RE PSA RENAULT-LAB)
22. Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise (SMTC) - 23. Grenoble-Alpes Métropole (METRO)
23. Innovation and Networks Executive Agency (INEA)

Article 3 :

Les crédits nécessaires et les recettes afférentes seront inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement- Budget EST du CT1- Sous politique C360- n° AP 2014103300.

L'échéancier des crédits est le suivant :

CP 2019 : 60. 000 € HT

CP 2020 : 80. 000 € HT

CP 2021 : 130. 000 € HT

CP 2022 : 130. 000 € HT

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM